



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2013

Soixante-huitième session
Point 131 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 4 décembre 2013

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/68/610)]

68/19. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [52/212 B](#) du 31 mars 1998 et sa décision 57/573 du 20 décembre 2002,

Rappelant également ses résolutions [67/235 A](#) du 24 décembre 2012 et [67/235 B](#) du 28 juin 2013,

Ayant examiné, pour la période terminée le 31 décembre 2012, les rapports financiers et les états financiers vérifiés et les rapports et opinions du Comité des commissaires aux comptes relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement¹, au Fonds d'équipement des Nations Unies², au Fonds des Nations Unies pour l'enfance³, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient⁴, aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés⁵, au Fonds des Nations Unies pour la population⁶, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets⁷ et à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)⁸, ainsi que la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2010-2011⁹, le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 5A (A/68/5/Add.1).

² Ibid., Supplément n° 5N et rectificatif (A/68/5/Add.14 et Corr.1).

³ Ibid., Supplément n° 5B (A/68/5/Add.2).

⁴ Ibid., Supplément n° 5C (A/68/5/Add.3).

⁵ Ibid., Supplément n° 5E (A/68/5/Add.5).

⁶ Ibid., Supplément n° 5G (A/68/5/Add.7).

⁷ Ibid., Supplément n° 5J et rectificatif (A/68/5/Add.10 et Corr.1).

⁸ Ibid., Supplément n° 5M et rectificatifs (A/68/5/Add.13 et Corr.1 et 2).

⁹ A/68/163.



formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour la période financière terminée le 31 décembre 2012¹⁰ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹,

1. *Accepte* les rapports financiers et les états financiers vérifiés des organismes susmentionnés, ainsi que les rapports et opinions du Comité des commissaires aux comptes les concernant^{1 à 8} ;

2. *Approuve* les recommandations et les conclusions figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes ;

3. *Souscrit* aux observations et aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport¹¹ ;

4. *Réaffirme* que le Comité des commissaires aux comptes est complètement indépendant et seul responsable de l'exécution des vérifications ;

5. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité constante de ses rapports, dont elle apprécie la présentation simplifiée ;

6. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour la période financière terminée le 31 décembre 2012¹⁰ ;

7. *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par les huit entités supplémentaires dont les comptes ont été vérifiés pour la période terminée le 31 décembre 2012 et demande au Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de faciliter la diffusion des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales auprès des entités qui n'appliquent pas encore intégralement les Normes ;

8. *Prie* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, d'inviter les chefs des entités à continuer de s'efforcer de remédier aux problèmes rencontrés dans la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des stocks ;

9. *Souligne* que l'application intégrale des Normes comptables internationales pour le secteur public doit permettre une meilleure application du principe de responsabilité et une meilleure gestion financière et demande au Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, d'engager les chefs des entités à faire le nécessaire pour que l'application de ces Normes porte tous ses fruits, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-neuvième session dans son rapport sur l'état d'avancement de la mise en application des Normes ;

10. *Note* qu'en application des Normes comptables internationales pour le secteur public le Comité des commissaires aux comptes publiera chaque année un

¹⁰A/68/350.

¹¹A/68/381.

rapport récapitulatif présentant un résumé concis des principales constatations et conclusions et rendant compte de la suite donnée aux recommandations antérieures ;

11. *Insiste de nouveau* sur la nécessité de renforcer les mesures administratives et institutionnelles afin de traiter les causes profondes des problèmes récurrents et de réduire au minimum le temps pendant lequel les recommandations du Comité des commissaires aux comptes restent en souffrance ;

12. *Demande* au Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, d'inviter les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies à envisager, s'ils ne l'ont pas encore fait, la possibilité de mettre en place, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales, un système en ligne qui permette de suivre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de savoir si elles ont été acceptées, où en est leur application et quels effets elles ont eus ;

13. *Redemande* au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires soient mises en œuvre intégralement en temps utile, de continuer à tenir les directeurs de programme responsables de leur application et de remédier aux causes profondes des problèmes signalés par le Comité des commissaires aux comptes ;

14. *Redemande également* au Secrétaire général de donner dans ses rapports sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes une explication détaillée des retards observés dans l'application de ces recommandations, en particulier celles qui remontent à deux ans ou plus ;

15. *Redemande en outre* au Secrétaire général d'indiquer dans ses rapports les délais prévus pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et l'ordre de priorité qui sera suivi, ainsi que les fonctionnaires qui seront tenus responsables ;

16. *Rappelle* les paragraphes 7 et 8 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, note avec une vive préoccupation la réapparition de problèmes systémiques communs à plusieurs entités signalés par le Comité des commissaires aux comptes et, à ce sujet, demande au Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, d'inviter les chefs des entités des Nations Unies à prendre des mesures correctives pour remédier aux problèmes communs et à appliquer, à titre prioritaire, l'ensemble des recommandations s'y rapportant formulées tant par le Comité des commissaires aux comptes que par le Comité consultatif ;

17. *Demande* au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de prier le Comité des commissaires aux comptes de continuer à traiter de ces problèmes communs à plusieurs entités dans ses rapports ;

18. *Rappelle* le paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, d'inviter le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à renforcer le contrôle de l'application des accords de coopération que le Fonds conclut avec les comités nationaux et à envisager de réviser ces accords si nécessaire ;

19. *Rappelle également* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, salue les efforts qu'a fait l'Office

de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour accroître le nombre de ses donateurs et se déclare favorable à l'adoption de mesures supplémentaires visant à assurer durablement la santé financière de l'Office.

*59^e séance plénière
4 décembre 2013*